

Services fournis par le département thématique

Les départements thématiques sont des unités de recherche qui aident les organes parlementaires (le Président, les commissions et le secrétaire général) dans l'exécution de leurs tâches législatives et institutionnelles. Ils fournissent une expertise interne et externe afin d'aider les commissions et les autres organismes parlementaires à élaborer la législation et à exercer un contrôle démocratique.

Vous trouverez un aperçu de tous les services de recherche proposés par le Parlement européen à l'adresse suivante : <https://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/sources.html>

Les départements thématiques sont uniques dans le sens où :

- Ils sont au service des commissions et répondent à leurs demandes d'expertise.
- Ils fonctionnent sur la base de priorités politiques fixées par les commissions.
- Outre le soutien de spécialistes internes, ils offrent également un accès à des experts externes rémunérés.

DÉPARTEMENT THÉMATIQUE DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES, SCIENTIFIQUES ET DE LA QUALITÉ DE LA VIE

Le département thématique A fournit une expertise de qualité, une analyse actualisée et une recherche indépendante aux **commissions qui bénéficient de son soutien : ECON, EMPL, ENVI, ITRE et IMCO.**

Le département thématique A sert ses commissions en :

1. **les mettant en relation** avec un large réseau d'expertise dans des universités, des sociétés de conseil spécialisées, des groupes de réflexion, et dans les autres institutions européennes et les organisations internationales ;
2. **leur fournissant** des conseils d'experts et en effectuant des recherches soigneusement ciblées, indépendantes et de qualité, dans le respect des sensibilités politiques, à tout moment du cycle législatif; en les soutenant dans leur rôle de contrôle ;
3. **réaffectant les fruits des recherches effectuées pour les commissions** au service d'un dialogue éclairé entre les citoyens et les députés; en garantissant que les travaux parlementaires sont menés objectivement et par des experts ;
4. **gérant** les budgets d'expertise des commissions, en mettant en œuvre des projets sur la base d'une expertise externe pour satisfaire aux exigences fixées par les coordinateurs des commissions.

Les analystes politiques et les chercheurs **internes au Parlement** fournissent des informations ad hoc et des analyses stratégiques, que ce soit en réponse à une demande spécifique ou de leur propre initiative et à la suite de consultations directes avec des députés. Ils étayent également le travail du Président et du secrétaire général par des notes de synthèse et des informations de fond.

L'expertise **externe** rémunérée est fournie exclusivement à la demande de la commission, à la suite d'une décision de ses coordinateurs. Un crédit budgétaire est alloué chaque année aux commissions à cette fin.

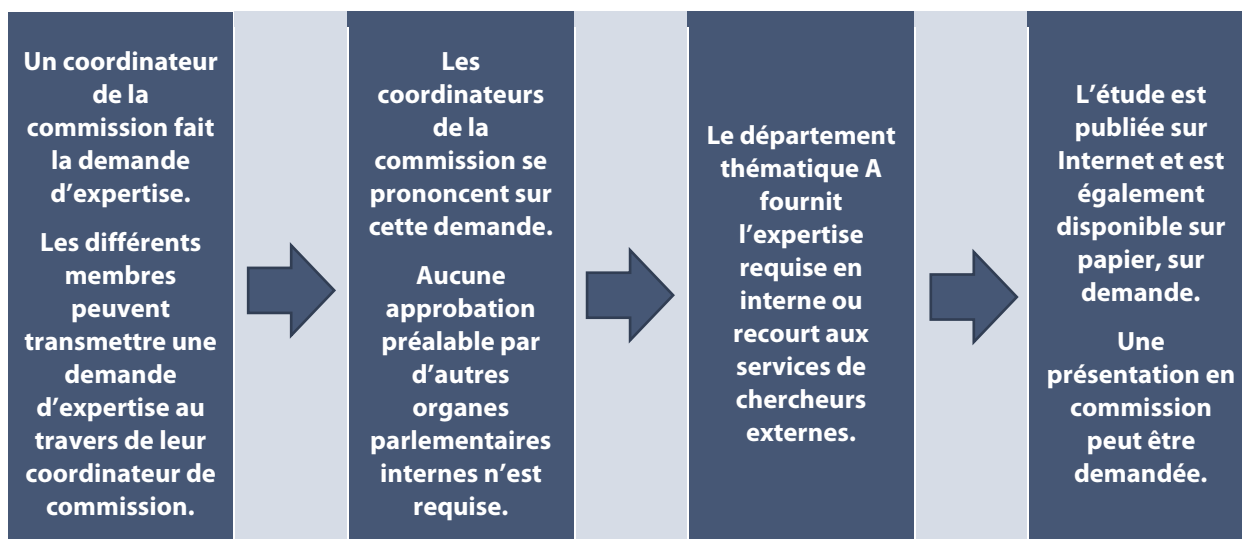


Lorsqu'il fait appel à des experts externes, le département thématique veille à ce que les travaux de recherche satisfassent aux normes d'indépendance et de qualité les plus élevées et répondent aux besoins spécifiques des commissions. À cet effet, les experts externes sont sélectionnés à l'issue de procédures d'appel d'offres qui reposent sur des critères objectifs de sélection et d'attribution. Le département thématique surveille de près leur travail, pour veiller à ce qu'il respecte pleinement l'objet initial de la recherche.

Les produits de la recherche les plus fréquemment fournis par le département thématique A sont les suivants :

- « **En bref** » : une étude de deux pages qui fournit une synthèse concise d'une politique, d'une proposition législative ou d'un événement précis. Elle contient des informations essentielles, notamment sous la forme de textes ou de graphiques, assorties de liens et de recommandations de lecture.
- **Note d'information** : une étude concise qui apporte des informations générales sur des sujets bien circonscrits, afin d'alimenter, par exemple, la rédaction d'un rapport de commission.
- **Analyse approfondie** : une étude de longueur moyenne directement liée, en général, à une future proposition législative ou à un rapport d'initiative.
- **Étude** : une étude à long terme consistant souvent en l'examen comparatif des législations ou des politiques des États membres ou de pays tiers dans des domaines où aucune analyse de ce type n'existe. Elle peut constituer une base de travail ultérieure pour les organes parlementaires ou pour des recherches plus approfondies.
- **Atelier**: une séance spécialement consacrée à une question thématique soulevée par la commission, à laquelle un groupe d'experts tente d'apporter des réponses. Un atelier réunit des experts contractuels indépendants provenant d'organisations externes, telles que des universités, et n'est pas nécessairement ouvert au public.

COMMENT DEMANDER UNE EXPERTISE AU DÉPARTEMENT THÉMATIQUE A ?



LA COMMISSION IMCO À LA LOUPE

Au sein du département thématique A, une [équipe spécifique](#) met son expertise et ses conseils à la disposition de la **commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO)** dans tous les domaines qui relèvent de sa compétence.

La commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO) est compétente pour les questions ayant trait à l'examen et au contrôle législatifs de la réglementation de l'Union sur la **libre circulation des biens, des services et des professionnels, le marché unique numérique, la politique**

douanière, la normalisation et les intérêts économiques des consommateurs. Les attributions et les compétences de la commission IMCO sont énumérées à l'[annexe V du règlement intérieur du PE](#).

UNE SÉLECTION DES ÉTUDES RÉCENTES DEMANDÉES PAR LA COMMISSION IMCO

Intelligence artificielle :

Artificial Intelligence: Challenges for EU Citizens and Consumers



Cette note d'information porte sur la réglementation de l'intelligence artificielle, notamment sur la façon de veiller à ce qu'elle bénéficie aux citoyens et aux communautés conformément aux valeurs et principes européens. En se concentrant sur les données et sur la protection des consommateurs, elle présente les risques et les perspectives liés aux applications d'intelligence artificielle, recense les principaux régimes juridiques applicables et examine un ensemble de grandes questions juridiques.



Contribution à la croissance - Produire des gains économiques pour les citoyens et les entreprises :

Free Movement of Goods and Customs Union



Les recherches indiquent que l'effet cumulé du marché unique sur la production s'élève à 386 milliards d'euros par an, dont 19 milliards dans l'agriculture et 367 milliards dans le secteur manufacturier. À titre de comparaison, les bénéfices de l'union douanière s'élèvent à 189 milliards d'euros par an, dont 176 milliards dans le secteur manufacturier et 13 milliards dans le secteur agricole.



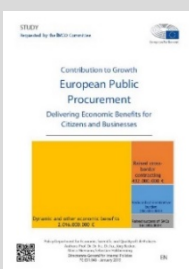
The Single Market for Services



L'étude indique que les bénéfices de la législation adoptée par le PE dans le domaine de la libre circulation des services s'élèvent à 236 milliards d'euros par an. Ils progresseront encore après 2019 pour atteindre 284 milliards d'euros par an dans le domaine concerné par la directive «Services», 80 milliards d'euros par an dans le domaine des services professionnels et 20 milliards d'euros par an dans le domaine des services liés aux marchés publics.



European Public Procurement



Selon cette étude, le bénéfice estimé de l'activité législative récente du Parlement européen s'élève à 2,88 milliards d'euros par an, principalement en termes de gains dynamiques et d'autres avantages économiques. Dans le même temps, la mise en œuvre des directives européennes dans le domaine des marchés publics a entraîné une augmentation de la valeur totale des marchés attribués, qui est passée de moins de 200 milliards à environ 525 milliards d'euros.



Contribution à la croissance - Améliorer les droits des citoyens et entreprises européens :

Legal Aspects of Protecting European Consumers



Cette étude contient une analyse des aspects juridiques de la protection des consommateurs européens qui ont progressé pendant la septième et la huitième législature du Parlement européen (2009 – 2019). Elle examine les évolutions politiques dans le domaine de la protection des consommateurs et du marché unique (numérique) et recense les nouveaux droits matériels accordés aux consommateurs européens.



European Public Procurement



Cette étude évalue les objectifs de l'activité législative dans le domaine des marchés publics pendant la 7^e et la 8^e législature ainsi que la contribution des initiatives actuelles à la réalisation des objectifs de l'UE.



Département thématique A: Contacts

- Département thématique A - Politiques économiques, scientifiques et de la qualité de la vie
ECON - EMPL - ENVI - ITRE - IMCO - poldep-economy-science@ep.europa.eu
- Équipe IMCO : Mariusz MACIEJEWSKI - mariusz.maciejewski@ep.europa.eu - 0032 228 34249
- Équipe IMCO : Christina RATCLIFF - christina.ratcliff@ep.europa.eu - 0032 228 31254

Toutes nos études sont disponibles sur notre site Internet :

<https://www.europarl.europa.eu/committees/fr/imco/supporting-analyses.html>

Clause de non-responsabilité et droits d'auteur : Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen. Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable avec envoi d'une copie au Parlement européen. © Union européenne, 2019.

Manuscrit achevé en mai 2019 ; Date de publication : juin 2019

Administratrice responsable : Christina RATCLIFF ; Assistant éditorial : Roberto BIANCHINI

IP/A/IMCO/2019-02

Print ISBN 978-92-846-5117-7 | doi:10.2861/284389 | QA-01-19-595-FR-C
PDF ISBN 978-92-846-5113-9 | doi:10.2861/435430 | QA-01-19-595-FR-N